

{loadposition italafrica}

ItalAfrica associe des entreprises italiennes, européennes et africaines enregistrées dans le registre des entreprises des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'artisanat, ainsi que les entreprises avec siège et inscription dans les registres des entreprises dans les pays européens, qui visent à entretenir grâce à ItalAfrica, rapports commerciales et relations sociales avec les pays d'Afrique centrale.

Elle collabore avec l'Ambassade de la République du Congo (RDC) en Italie, entretient des relations avec les institutions politiques, économiques et commerciales de la RDC, et avec l'UnionCamere italienne.

Ils sont membres de droit, les membres promoteurs de l'Association ItalAfrica, en respectant le principe de parité. Autres membres de droit peuvent être établis par résolution de l'Assemblée sur proposition du Conseil exécutif.

Ils sont membres d'honneur, les chefs de missions diplomatiques en RDC et des pays d'Afrique centrale accrédités en Italie ou les chefs des missions diplomatiques, par décision du conseil d'administration.

Le Conseil exécutif peut nommer des membres honoraires choisis parmi:

- Autorités de l'administration publique de l'Italie et la RDC et des pays d'Afrique centrale;
- Les personnes et institutions qui ont contribué de manière significative à développer les relations économiques, culturelles et d'amitié entre l'Italie et la RDC et les pays d'Afrique centrale ou qui ont fait un travail valide ensemble pour atteindre les objectifs de l'Association.

Les membres honoraires participent à l'Assemblée avec vote consultatif.

Les membres sympathisants sont les personnes physiques ou morales qui distribuent des contributions volontaires pour renforcer les ressources financières et faciliter les activités institutionnelles de l'Association.

Les membres sympathisants participent aux réunions avec vote titre consultatif.

Membres

Jeudi, 11 Février 2010 17:03
